

# DAAC le mémo

ACADÉMIE DE GRENOBLE, DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ACTION CULTURELLE  
Lettre d'information destinée aux professeurs relais, aux référents culture  
des établissements et à tous nos partenaires et amis

---

## Mémo n°1 du 7 février 2011 Volet culturel de la réforme des lycées

### Éditorial

---

Chers collègues

Vous êtes destinataires de cette première lettre-circulaire de la Délégation Académique à l'Action Culturelle parce que, à un titre ou un autre, vous faites partie de ceux qui dans notre académie font naître et font vivre l'envie de culture. Plus que jamais l'action culturelle m'apparaît nécessaire à alimenter la réflexion sur l'évolution de notre système éducatif vers plus de projets, plus d'espace à l'épanouissement individuel, plus d'ouverture vers le monde.



Je m'adresse aujourd'hui tout particulièrement aux professeurs qui exercent une mission éducative dans les structures culturelles du territoire académique dont le rôle est essentiel pour aider les écoles et les établissements à l'heure de la généralisation de l'enseignement d'histoire des arts et aux nouveaux « référents culturels » des lycées, qui vont avoir la tâche lourde et exaltante de faire vivre une nouvelle mission à l'intérieur de leurs établissements. Je souhaite qu'ils en prennent très vite la mesure, pilier important de la réforme du lycée. Comme coordonnateurs de toutes les activités culturelles d'un établissement et initiateurs de l'opération Ciné Lycées, ils seront les interlocuteurs de tous, élèves, enseignants, partenaires, équipe de direction et équipe éducative, et informeront de manière suivie les services académiques compétents.

Que cette lettre soit pour eux un outil et une ressource qui réponde au plus près à leurs besoins et qu'elle permette des échanges plus suivis avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle, qui est leur interlocuteur privilégié.

Je vous souhaite une belle année culturelle.

Olivier Audéoud  
Recteur de l'académie de Grenoble

### Au sommaire

---

- [L'éditorial de Monsieur Olivier Audéoud, recteur de l'académie de Grenoble](#)
- [Le référent culture dans les lycées](#)
- [Focus sur les dispositifs cinéma](#)
- [La DAAC et ses outils de communication](#)

## 1 Le référent culture dans les lycées

---

### Le texte de référence, extrait du BO spécial n°1 du 4 février 2010 :

Un « **réfèrent culture** » est désigné dans chaque lycée. Il s'agit d'un professeur volontaire qui a pour mission d'assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement.

Au sein du lycée, le « référent culture » s'attachera notamment à :

- contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement ;
- travailler en lien avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie lycéenne ;
- informer la communauté éducative, notamment grâce au site internet de l'établissement, de l'offre culturelle de proximité, en lien avec la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et les services éducatifs des institutions culturelles locales ;
- veiller au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre du temps scolaire et/ou périscolaire (classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, espace culturel, etc.), et au développement des projets culturels proposés par le conseil des délégués pour la vie lycéenne et la maison des lycéens ;
- encourager et faciliter les démarches partenariales mises en place entre le lycée, les institutions culturelles et les collectivités territoriales ;
- valoriser sur le site internet de l'établissement les actions pédagogiques particulièrement innovantes dans le champ culturel.

Il doit pouvoir bénéficier d'actions spécifiques de formation dans le cadre des plans académiques de formation (PAF) et par le biais des pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC). En outre, une attention particulière doit être portée à la formation des chefs d'établissement dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

<http://www.education.gouv.fr/cid50473/mene1002846c.html>

### Le rôle du référent culture

Il est indispensable que chaque établissement de l'académie choisisse un référent culture avant la fin de l'année. Leur recensement par la DAAC est en cours. Le référent culture aura un rôle pédagogique central dans l'établissement, sa légitimité doit être assise sur une longue pratique des projets culturels, il doit savoir aussi être un interlocuteur des élèves.

Il contribuera à l'affichage de la politique culturelle de l'établissement. À cette fin il devra, dès sa nomination se faire connaître, faire connaître sa fonction et sa mission.

Sa mission consistera à :

- faire l'état des lieux de la culture dans l'établissement :
  - les actions culturelles,
  - le Volet Artistique et Culturel du projet d'établissement,
  - les éventuels objectifs culturels du contrat,
  - le projet histoire des arts.
- actualiser les documents, les faire mieux connaître, mobiliser les élèves et les enseignants autour. (travail de communication sur ce qui existe dans l'établissement).
- coordonner les porteurs de projet et être en relation avec tous les partenaires de l'établissement, notamment la Région Rhône-Alpes et la DRAC Rhône-Alpes (Ministère de la Culture).
- porter Ciné Lycée en s'appuyant sur la collaboration des élèves,
- être un référent éducation média (peut-être aussi le référent numérique),
- avoir des relations suivies avec la DAAC, éventuellement l'inspection académique,
- coordonner l'évaluation des actions menées dans l'établissement.
- rendre compte annuellement de ses activités, par un rapport d'activité (la fiche sera communiquée en temps utile par la DAAC) destiné au chef d'établissement et à la DAAC.

## 2 Focus sur les dispositifs cinéma

---

### Ciné Lycée et Lycéens et apprentis au cinéma, deux dispositifs complémentaires

Inauguré officiellement le 4 octobre 2010 dans le cadre de la mission d'éducation à l'image du service public d'éducation, **Ciné-Lycée** s'inscrit dans le volet artistique et culturel du projet d'établissement de la même façon

que le dispositif **Lycéens et Apprentis au cinéma** dont il doit renforcer les apports.

---

**Ciné-Lycée est une plateforme de vidéos à la demande, qui permet à l'ensemble des lycéens d'accéder gratuitement à un répertoire de plus de 200 films du patrimoine mondial du cinéma.**

Réalisé en partenariat avec France Télévisions, cette plateforme propose, chaque mois, une sélection de 15 films, choisis autour d'une thématique. La programmation des films au sein de l'établissement s'effectue à partir des votes des lycéens. Ils peuvent voter pour un film de la sélection du mois en cours ou du mois prochain.

Au sein de chaque établissement, le "**référent culturel**" organise les projections de films. Il peut être assisté dans sa fonction par au moins **cinq élèves "administrateurs"**.

Ciné-Lycée permet ainsi aux lycéens de visionner des extraits de film, de voter pour qu'un film soit programmé, de réserver une place à une séance programmée, d'inviter des camarades à une séance, de réagir à un film après sa projection. Les lycéens en option "cinéma-audiovisuel" peuvent enfin poster sur le site les films qu'ils ont réalisés.

**Si vous souhaitez inscrire votre établissement à Ciné-Lycée**, il vous suffit de saisir <http://www.cinelycee.fr> dans la barre d'adresse de votre navigateur, et de vous munir de la clé d'activation que le Ministère de l'éducation Nationale a envoyée par mail à l'adresse académique de votre établissement. (La clé est un code d'accès composé de lettres et de chiffres).

---

**Lycéens et Apprentis au cinéma est un dispositif scolaire créé en 1993, qui s'inscrit dans la politique de sensibilisation et d'éducation artistique du jeune public conduite par le CNC.**

Les films présentés, en version originale sous-titrée en français, bénéficient de tirages de copies neuves et sont projetés dans de véritables salles de cinéma.

**Lycéens et Apprentis au cinéma** permet ainsi de constituer les bases d'une culture cinématographique grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels.

Si votre établissement désire participer à l'opération Lycéens et Apprentis au cinéma, vous pouvez vous adresser à l'Association des cinémas de recherche indépendants de la région alpine, (ACRIRA), chargée de la coordination régionale du dispositif, en partenariat avec l'**Institut Lumière, Rhône-Alpes Cinéma, l'Université Lumière-Lyon 2**, les festivals et les salles de cinéma.

Un remarquable espace "lycéens et apprentis au cinéma" vient d'être mis en ligne sur le site de la région Rhône-Alpes à l'adresse : <http://www.rhonealpes.fr/553-.htm>

On y trouve des documents sur les dix films sélectionnés, un glossaire des termes techniques du cinéma, des films d'analyse, des informations pratiques, un agenda, des espaces réservés aux élèves et aux professeurs.

Cette nouvelle ressource, centrée sur la sélection académique, vient compléter les sites à vocation nationale déjà en ligne dont, pour mémoire, le site "**lycéens et apprentis au cinéma**" ainsi que ceux du **CNC** et du **LUX**-Scène nationale de Valence.

---

### EN BREF et en pratique.

Lien permettant de vous rendre sur le site internet de l'Acirra :

<http://www.acirra.org>

Lien permettant de vous rendre sur le site de cinélycée pour y inscrire votre établissement :

<http://www.cinelycee.fr>

Courriel permettant de joindre cinélycée :

[contact@cinelycee.fr](mailto:contact@cinelycee.fr)

Coordonnées du bureau de la DGESCO qui a adressé une clé d'activation aux proviseurs le 4 octobre 2010. :

[bruno.dairou@education.gouv.fr](mailto:bruno.dairou@education.gouv.fr)

T : 01 55 55 37 58 F : 01 55 55 29 54

### Références :

**Circulaire n° 2010-118** du 26/07/2010 publiée au BOEN n° 30 du 26/08/2010 précisant les modalités de mise en œuvre et les objectifs de Ciné-Lycée.

**Cahier des charges** du dispositif Lycéens et Apprentis au cinéma, protocole interministériel du 4 décembre 2006.

---

## 3 La DAAC et ses outils de communication

## Rappel : les missions de la DAAC

La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) travaille en liaison avec les inspections académiques, les corps d'inspection (IA-IPR et IEN-ET) et le réseau du CRDP. Au carrefour des établissements, des structures culturelles, des partenaires (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, Région) elle facilite l'accès des élèves aux champs culturels dans leurs diversités : théâtre, cinéma, musique, arts plastiques, arts appliqués, littérature et écriture, patrimoine, musées, archives, culture scientifique et technique, environnement, danse, architecture, photographie...

Elle a pour mission d'impulser ou d'accompagner, en liaison avec les personnels d'encadrement académique, la politique concernant les arts et la culture. Elle décline également les actions nationales dans une dynamique territoriale et accompagne les grands événements culturels programmés sur le territoire académique. Elle aide à concevoir et à mettre en œuvre des projets et des actions s'inscrivant dans le cadre de dispositifs Éducation Nationale multiples : des classes à projet artistique et culturel (classes à PAC), des ateliers artistiques, des ateliers ou projets scientifiques et techniques, des enseignements d'options artistiques (théâtre, cinéma, musique, danse) organisés en lycée.

La DAAC assure la liaison avec les différents départements ministériels partenaires de ces actions : culture (DRAC Rhône Alpes), recherche (DRRT), environnement.(DIREN). Elle est également structure référente et expert pour valider les dispositifs mis en place par le Conseil Régional (accompagnement éducatif des lycéens de Rhône Alpes et dispositif Soprano : opéra, cinéma, clubs culture).

Elle contribue à la formation continue des enseignants dans les différents champs artistiques et culturels, dans le cadre du programme académique de formation et dans le cadre des pôles nationaux ressources. Elle est animée par un délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseiller technique du recteur.

## Le flash info

Diffusé sur listes de diffusion disciplinaire via les IPR concernés, et dans les établissements par les documentalistes, il est en général affiché, au CDI ou en salle des professeurs. Il est en même temps mis en ligne sur [cette page](#) sur laquelle vous trouverez la collection complète de l'année, et les archives des années précédentes.

## Les lettres d'information

Comme celle que vous lisez en ce moment, destinée à tous nos partenaires. Une autre est en préparation, consacrée à tout ceux qui sont impliqués dans l'éducation aux médias, et une troisième sera destinée aux référents culture. Elle n'ont pour l'instant pas de périodicité définie. Bien qu'approximativement mensuelle, il est possible qu'en fonction de l'actualité nous adaptions le rythme de publication.

## Le site web

Outil de référence, n'oubliez pas d'en glisser son adresse parmi vos favoris. Vous y trouverez de l'actualité culturelle, et toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre de vos projets.

<http://www.ac-grenoble.fr/action.culturelle>

## Le forum

Créé il y a un an, nous vous invitons à faire part de vos impressions, de vos coups de cœur, de vos hésitations, et de vos indignations dans tous les domaines de la culture que vous fréquentez. Il est actuellement sous-employé.

Ce forum, lieu de débats, peut aussi être le lieu de questions et d'informations techniques pour ceux qui montent des projets, qui organisent des sorties, qui préparent leurs actions dans le domaine des arts et de la culture.

Nous souhaitons qu'il soit un outil convivial à votre service, et aussi au service de tous ceux qui vivent la culture au quotidien, et qui veulent que notre école soit un lieu de foisonnement créatif et d'insatiable curiosité. Aussi nous demandons-nous de vous en emparer et d'en faire votre outil.

Après inscription, et validation (nous sommes victimes d'attaques récurrentes de spammeurs, les validations sont donc légèrement différées), vous pourrez y participer. L'astuce : Sur chaque thème ou sujet qui vous intéresse, un bouton "surveiller ce sujet" vous permet d'être prévenu par courriel de toute nouvelle activité dans le forum ou le sujet surveillé.

<http://www.ac-grenoble.fr/action.culturelle/forum>

---

**Le mémo est une publication de la Délégation Académique à l'Action Culturelle**  
**Directeur de publication : Guy Cherqui**, IPR-IA, délégué académique à l'action culturelle  
**DAAC**, 11 avenue du Général Champon, 38031 Grenoble Cedex • 04 76 74 74 57  
[daac.grenoble@ac-grenoble.fr](mailto:daac.grenoble@ac-grenoble.fr)